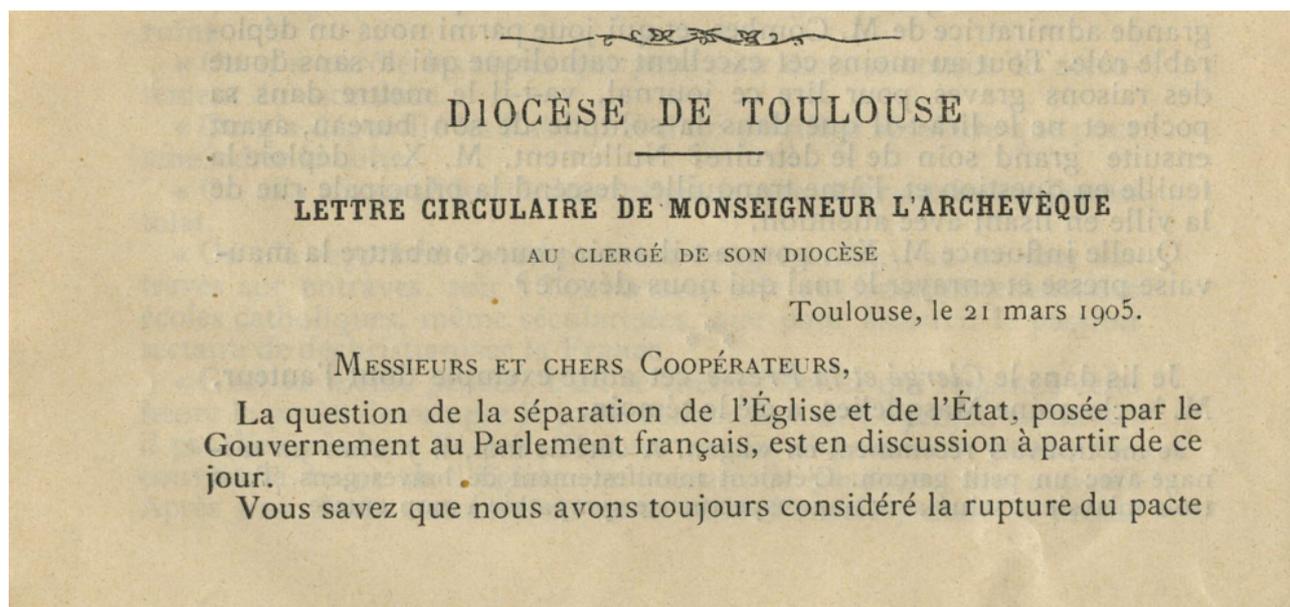


**3- Comment réagit Monseigneur Germain, archevêque du diocèse de Toulouse avant la promulgation de la Loi?**

- **Document n°3 : « Lettre circulaire de Monseigneur l'Archevêque au clergé de son diocèse : Toulouse, le 21 mars 1905 », Extraits de l'article de l'hebdomadaire *La Semaine catholique de Toulouse*, dimanche 26 mars 1905. Ville de Toulouse, Archives municipales, REV252**



séculaire qui unit la France à l'Eglise comme un malheur redoutable, et que jamais nous n'avons compris la facilité avec laquelle certains catholiques prenaient leur parti d'un événement si gros de funestes conséquences. Tout a été dit sur ce sujet. La question a été envisagée sous tous ses aspects par les évêques, les publicistes et les hommes les plus compétents. L'heure n'est plus aux considérations. C'est le moment de l'action. Le temps presse, le danger est imminent.

Que faire, direz-vous ?

1<sup>o</sup> Directement ou indirectement, user de toute votre influence auprès des députés qui sont vos mandataires, leur faire connaître et au besoin leur imposer votre volonté. Leur faire savoir qu'ils n'ont pas reçu de vous mandat pour se prononcer sur une question aussi grave; qu'ils n'ont pas le droit de s'engager sans vous consulter, et les rendre responsables des difficultés, des discordes, des haines, peut-être des luttes sanglantes qu'ils vont susciter.

Que faire encore ?

2<sup>o</sup> En dehors de l'église, jamais du haut de la chaire, par les conversations, les conférences, les tracts, les journaux, éclairer les populations sur les inconvénients que cette séparation aura pour elles, sur les préjudices qu'elle leur portera, et leur signaler les perfidies contenues dans les projets élaborés par les Loges et n'ayant d'autre but, sous des apparences de légalité, que de détruire l'Eglise catholique en France.

Que faire enfin ?

3<sup>o</sup> Favoriser l'œuvre de pétitionnement qui se fait avec ardeur à cette heure d'un bout de la France à l'autre; inviter vos fidèles à signer, sans crainte, ces pétitions adressées au Parlement pour le maintien du Concordat.

On ne pourra pas dire cette fois que nous intervenons dans des questions politiques étrangères à notre ministère et que nous conspirons contre la République.

Notre silence serait à bon droit interprété soit comme un acte de consentement, soit comme un signe d'impuissance.

Il s'agit de l'Eglise dont nous sommes les ministres, des fidèles dont nous sommes les pasteurs. Il s'agit de la France qui entend rester chrétienne.

Donc, sans perdre un instant, avec toute la charité, mais aussi avec toute la vaillance dont nos âmes catholiques sont capables, à l'œuvre sans retard :

Pour Dieu et pour l'Eglise!

Pour la France, pour sa tranquillité, son honneur et sa foi!

A cette heure où des esprits inquiets et des gens sans autorité escomptent, au profit de leurs idées ou de leurs intérêts, les futures décisions du Pape et des évêques, il importe, tout en étudiant les questions qui nous préoccupent, de ne nous engager dans aucun pacte et de ne prendre aucune décision.

La loi n'est pas encore votée, Nous ignorons ses dispositions. Il nous est impossible de vous proposer la solution d'un problème dont les données nous sont inconnues.

Les solutions prématurées, les engagements pris d'avance risque-

raient d'amener des divisions regrettables au moment où l'union sera plus que jamais nécessaire. Soyez sans inquiétude, et priez, en attendant, avec ferveur pour que Dieu nous accorde toutes les grâces dont nous avons besoin : nous, pour vous bien diriger, vous, pour marcher sans hésiter dans la voie de l'obéissance et, s'il le faut, dans celle du sacrifice.

Agréez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de mon bien affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

‡ AUGUSTIN, *Archevêque de Toulouse.*

### **CONTEXTE :**

En mars 1905, les débats, projets et propositions concernant la Séparation se poursuivent. L'Église catholique réagit avec plus ou moins de véhémence.

Le document, ci-joint, est extrait de l'hebdomadaire *La Semaine catholique de Toulouse* (créé en 1861 par l'abbé Albouy de Saint-Sernin), journal conservateur, cléricale et antagoniste à la loi de 1905.

Il s'agit d'une lettre de l'Archevêque du diocèse de Toulouse (de 1899 à 1928), Monseigneur Germain, adressée au clergé du diocèse, dans laquelle il préconise des moyens d'action contre le vote de la Loi.

### **\*Objectifs pédagogiques :**

**Les élèves mettent en évidence l'état d'esprit de l'archevêque du diocèse de Toulouse quelques mois avant le vote de la Loi.**

### **\* Activités élèves :**

**A l'aide du document n° 3 :**

**- Détermine la position adoptée par Mgr. Germain ? Que traduit son comportement ?**

**- Résume en quelques points les actions préconisées par Mgr. Germain aux ministres du culte.**

**- Quelles valeurs, expliquant sa position, défend-il? Justifie ta réponse.**

**\* Corrigé :**

**A l'aide du document n° 3 :**

**- Détermine la position adoptée par Mgr. Germain ? Que traduit son comportement ?**

M. Germain est hostile à la séparation comme la majorité des catholiques, il souhaite que la France reste chrétienne contrairement aux anticléricaux.

Il est clairement lucide du « danger imminent » mais pas inquiet, optimiste et décidé à se battre.

Il incite ainsi les membres du clergé du diocèse à intervenir afin de démontrer la force (résistance) et l'opposition de l'Eglise catholique française.

**- Résume en quelques points les actions préconisées par Mgr. Germain aux ministres du culte.**

- Parle avec les députés (mandataires) ;
- Informer la population sur les projets en cours et les inconvénients de la Séparation ;
- Inviter les fidèles à signer les pétitions adressées au Parlement pour le maintien du Concordat.

**- Quelles valeurs, expliquant sa position, défend-il? Justifie ta réponse.**

Il s'appuie sur les valeurs chrétiennes (catholiques)